



COMMISSION SOUS-RÉGIONALE DES PÊCHES
SUB-REGIONAL FISHERIES COMMISSION

SECRETARIAT PERMANENT

Rapport de la Seizième Session Extraordinaire
de la Conférence des Ministres de la CSR/P

Du 27 au 28 Mars 2014 - Dakar, République du Sénégal

[Handwritten signatures]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

[Handwritten signature] 1 *[Handwritten signature]*

Rapport de la Seizième Session Extraordinaire de la Conférence des Ministres de la CSRP

OUVERTURE DE LA SESSION

1. La Seizième Session Extraordinaire de la Conférence des Ministres de la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) s'est tenue à Dakar, République du Sénégal, du 27 au 28 mars 2014. Tous les Etats membres ont pris part à cette session : le Cabo Verde, la Gambie, la Guinée, la Guinée Bissau, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone. Y ont également pris part, les représentants de la Banque Mondiale, du Fonds Mondial pour la Nature (WWF), de l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), de la Coopération française, du Programme Régional pour la conservation de la zone Côtière et Marine (PRCM), de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), de l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), du Réseau des Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO), des Ambassades de la République Islamique de Mauritanie, de la République du Cabo Verde et du Royaume du Maroc.
- 2.
3. La cérémonie d'ouverture de la session a été présidée par Son Excellence Monsieur HAIDAR El Ali, Ministre de la Pêche et des Affaires Maritimes de la République du Sénégal. La liste des participants figure en annexe 1 au présent rapport.
4. Dans son allocution de bienvenue, Madame Marième DIAGNE TALLA, Secrétaire Permanent par intérim de la CSRP, a remercié la Conférence des Ministres pour le choix porté sur sa personne pour diriger, le Secrétariat Permanent. Elle a notamment rappelé que la présente session qui se tient à la veille de la commémoration de l'anniversaire de la création de la CSRP, mettra l'accent sur la lutte contre la pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée et ses effets néfastes. Dans ce cadre, elle a énoncé un certain nombre d'actions prises par le Secrétariat Permanent pour lutter contre ce fléau ; à savoir la mise en œuvre de la Convention sur les Conditions Minimales d'Accès (CMA) qui a été le prétexte de la saisine du Tribunal International du Droit de la Mer (TIDM) et l'organisation d'activités opérationnelles ayant permis le renforcement de la coopération en matière de suivi contrôle et surveillance. Elle a, par ailleurs, informé de la campagne du navire scientifique THALASSA dans le cadre du renforcement des connaissances sur les petits pélagiques, particulièrement la sardinelle. Le Secrétaire Permanent par intérim a tenu à remercier vivement les autorités sénégalaises pour avoir accepté d'abriter et d'organiser la présente session ainsi que les partenaires technique et financier notamment le WWF pour son appui financier. Enfin, elle a souhaité un bon déroulement des travaux et un joyeux anniversaire à la CSRP.
5. Son Excellence Monsieur le Ministre de la Pêche et des Affaires Maritimes de la République du Sénégal a, au nom du Président de la République du Sénégal, Son Excellence Monsieur Macky SALL, souhaité aux participants la bienvenue au Pays de la Téranga. Il a affirmé que la CSRP représente une zone maritime miraculeuse où les Etats partagent les alizés qui favorisent le phénomène d'upwelling indispensable à la production du phytoplancton et à la croissance des juvéniles qui enrichissent les eaux maritimes de la sous région. Il a insisté sur la nécessité de préserver les deux zones de reproduction que sont le Banc d'Arguin en Mauritanie



et les îles Bijagos en Guinée-Bissau. La raréfaction de certaines espèces dans la sous-région est plus qu'inquiétante. En effet les navires de pêche INN défont les réglementations des Etats membres et compromettent la sécurité alimentaire des populations de la sous région. Il a affirmé que les ressources halieutiques, notamment les petits pélagiques qui constituent la base alimentaire des populations de la sous-région, sont pleinement exploitées voire surexploitées. Il a insisté sur la nécessité, pour les Etats membres et la CSRP, de soutenir les efforts en matière de SCS. Le Ministre a, enfin, exhorté les Etats membres à mettre tous les moyens pour trouver un consensus autour de la nomination d'un Secrétaire Permanent avant de réaffirmer que le Gouvernement du Sénégal ne ménagera aucun effort pour faciliter les travaux de la présente session.

6. Son Excellence Monsieur Moussa CONDE, Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture de la République de Guinée, Président en exercice de la Conférence des Ministres a, dans son discours, remercié au nom de ses pairs, le Sénégal pour la tenue de cette session à Dakar et salué la présence de tous les Etats membres. Ceci démontre l'importance accordée aux problèmes de la pêche en général et de la pêche INN en particulier pour laquelle, il recommande de mutualiser les moyens des Etats membres pour endiguer ce fléau. Il a invité tous les Etats membres à un sursaut individuel et collectif afin de renforcer la coopération sous régionale. Après avoir rappelé les décisions de la précédente session tenue en juin 2013 à Dakar, il a fait part de la tournée d'échanges qu'il a effectuée auprès de tous les Etats membres. Ensuite il a souligné la nécessité d'aboutir à un consensus sur la nomination d'un Secrétaire Permanent. Il a adressé ses vifs remerciements aux partenaires techniques et financiers (PTF) notamment le WWF. Enfin, il a souhaité plein succès aux travaux et déclaré ouverte la Seizième Session Extraordinaire de la Conférence des Ministres de la CSRP.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

7. Après examen et discussions, l'ordre du jour tel qu'adopté, figure en Annexe 2 du présent rapport.
8. Le Sénégal et la Sierra Léone ont été désignés rapporteurs de la présente session. Ils ont été appuyés par l'équipe du Secrétariat permanent.

PRESENTATIONS

9. Le Chef de Département Recherche et Système d'Information du Secrétariat Permanent de la CSRP a fait une présentation sur l'exploitation durable des petits pélagiques dans la sous région CSRP. Cet exposé s'est appesanti sur l'importance des petits pélagiques en termes de contributions aux recettes budgétaires, au PIB, à la sécurité alimentaire et à la création d'emplois dans les Etats membres de la CSRP. A cause d'un effort de pêche intense et aggravé par la présence d'une pêche INN soutenue, cette ressource est pleinement exploitée voire surexploitée. Le Chef de Département a indiqué que les petits pélagiques sont des ressources partagées. En conséquence et en conformité avec la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), les Etats membres doivent directement ou par l'intermédiaire

The bottom of the page features several handwritten signatures and initials in blue ink. From left to right, there is a signature that appears to be 'B. A.', followed by a signature that looks like 'EB', then a signature that is partially obscured, followed by a signature that looks like 'P', and finally a signature that includes the number '3' and some other marks.

des organisations sous-régionales ou régionales appropriées, s'entendre sur les mesures nécessaires pour coordonner et assurer leur conservation et développement. A cet effet, le Secrétariat Permanent a accompagné les Etats membres dans la mise en place de commissions de concertation à l'échelle nationale et régionale et l'élaboration d'une orientation stratégique pour la gestion durable des petits pélagiques. Le succès et l'efficacité de cette orientation stratégique sont susceptibles d'être fortement dépendants du renforcement de la mission et du mandat de la Commission ainsi que de la volonté politique des États membres.

10. Le Chef de Département Suivi-Contrôle Surveillance de l'Aménagement des pêches du Secrétariat Permanent de la CSRP a présenté le document de Stratégie sous-régionale de lutte contre la pêche INN. Cette présentation a porté sur (i) le contexte et la problématique de la pêche INN dans la zone CSRP, (ii) les éléments de la stratégie de lutte contre la pêche INN de la CSRP, à savoir l'état de la ressource, la politique d'aménagement des pêcheries et l'état des lieux du SCS dans la zone CSRP et (iii) la méthodologie de mise en œuvre de cette stratégie assortie d'un plan d'actions étalé sur cinq (05) années avec des activités prioritaires à réaliser dans les trois premières années.

DISCUSSIONS SUR LES PRESENTATIONS

11. Son Excellence le Président en exercice de la Conférence des Ministres a remercié les présentateurs pour la qualité de leurs exposés avant d'ouvrir les débats à l'issue desquels les directives suivantes ont été données à la CSRP :
 - a. Mettre à jour les données sur la pêche INN, notamment celles concernant la Guinée et prendre en considération, les nouvelles mesures de gestion adoptées par les autorités nationales;
 - b. Actualiser les autres statistiques sur la pêche, particulièrement celles relatives aux captures et aux efforts de pêche, etc. ;
 - c. S'inspirer des expériences et bonnes pratiques des autres régions et pays en matière de gestion concertée des ressources halieutiques partagées et de lutte contre la pêche INN ;
 - d. Privilégier des négociations groupées des accords de pêche en vue d'une meilleure gestion des ressources halieutiques de la sous-région, surtout celles partagées ;
 - e. Impliquer la CSRP dans les négociations des accords de pêche initiées par les Etats membres qu'il s'agisse d'accords entre Etats membres ou avec des pays tiers ;
 - f. Faire valider le document de stratégie sous régionale SCS par le Comité de Coordination avant son adoption par la Conférence des Ministres ;
 - g. Soumettre, au plus tard en juin 2014, le document de stratégie sous

régionale SCS aux partenaires techniques et financiers déjà ciblés par la CSRP.

12. S'agissant de la validation du document de stratégie sous régionale de lutte contre la pêche INN, le Président du Comité de Coordination a rappelé à la session que ce document avait été déjà soumis aux membres dudit comité lors de la session de mars 2013 qui avaient alors formulé des recommandations pour son approbation. La Conférence des Ministres a donné des instructions au Comité de Coordination de se réunir dans les meilleurs délais. Face à la situation financière de la CSRP, les Etats membres se sont engagés à assurer la prise en charge de leurs frais de voyage et de séjour liés à leur participation à cette prochaine session.
13. Le Secrétaire Permanent par intérim a rendu compte des négociations en cours avec le Luxembourg sur le projet AFR021 « appui au Suivi, Contrôle et Surveillance des pêches en Afrique de l'ouest » et a sollicité des orientations pour la suite à donner à la non prise en compte des Etats membres les plus vulnérables à la pêche INN (Guinée, Guinée Bissau et Sierra Leone). La Conférence des Ministres a instruit le Secrétaire Permanent par intérim de poursuivre les négociations, en veillant à la prise en compte, dans le projet, de tous les Etats membres de la CSRP en vue d'une cohérence dans la politique sous régionale de lutte contre la pêche INN.
14. Par ailleurs, après les discussions sur les présentations, les Etats membres ont rédigé une déclaration sur la pêche INN dite « Déclaration de Dakar ». Cette dernière figure en Annexe 3 du présent rapport.
15. Cette session a été l'occasion pour la CSRP de célébrer son 29^e anniversaire. A cette occasion, une exposition de photos sur la pêche INN, les Aires Marines Protégées, la Convention CMA et les pratiques de pêche dans la sous région entre autres, a été officiellement inaugurée dans l'après-midi du 27 mars en présence des délégations et invités.

DECISIONS ISSUES DU HUIS CLOS DE LA CONFERENCE DES MINISTRES

16. La Conférence des Ministres s'est réunie à huis clos le vendredi 28 mars 2014. En l'absence d'un consensus sur la désignation au poste de Secrétaire Permanent, les décisions suivantes ont été prises :
 - Reconduire l'intérim du Secrétaire Permanent pour une période de trois mois renouvelables une fois ;
 - Donner mandat au Secrétaire Permanent par intérim d'initier la procédure de modification des textes statutaires de la CSRP ;
 - Demander aux Etats membres de faire des propositions en vue de la modification des textes statutaires de la CSRP ;
 - Mettre à profit les rencontres techniques du Comité de Coordination pour réfléchir sur la modification de ces textes ;
 - Donner mandat au Président en exercice de la Conférence des Ministres, accompagné d'au moins un de ses pairs, pour conduire une mission auprès des Chefs d'Etat ou de Gouvernement afin de faciliter la prise de décision sur la nomination d'un Secrétaire Permanent ;



CEREMONIE DE CLOTURE DE LA SESSION

17. Au nom de ses collègues, Son Excellence Monsieur Moussa CONDE, Ministre des Pêches et de l'Aquaculture de la République de Guinée, a remercié le Gouvernement et le peuple de la République du Sénégal pour les marques d'attention et l'hospitalité dont les différentes délégations ont été l'objet durant leur séjour.
18. Le Président en exercice de la Conférence des Ministres de la CSRP a remercié ses collègues pour le travail accompli et les Partenaires Techniques et Financiers pour l'appui constant qu'ils apportent aux Etats Membres dans la réalisation des objectifs de la CSRP.
19. Avant de clôturer la séance, le Président en exercice de la Conférence des Ministres de la CSRP a précisé que l'adoption des textes issus de cette session sera faite par correspondance.

Dakar, le 28 mars 2014

La Conférence des Ministres

République de CABO-VERDE
Mr Adalberto VIEIRA

République de GAMBIE
Mr. Mass Axi GYE

République de GUINEE
Mr Moussa CONDE

République de GUINEE BISSAU
Mr Mario LOPES DA ROSA

République Islamique de MAURITANIE
Mr Mohamed Mahmoud BOUASSRIYA

République du SENEGAL
Mr El Ali HAIDAR

République de SIERRA LEONE
Mr Charles ROGERS

ANNEXE I : LISTE DES PARTICIPANTS

1. ETATS MEMBRES/MEMBER STATES

CAP-VERT

Mr Adalberto VIEIRA

Secrétaire d'Etat aux Ressources Marines
B.P. : 02 - Plateau - Praia
Tél. +238 2608326
Fax + 238 2621453

Mr Juvino VIEIRA

Directeur Général des Pêches
Secrétaire d'Etat aux Ressources Marines
B.P. : 206 - Plateau - Praia
Tel: + 238 2613758 / Cell. : 238 9956637
Fax : +238 2613758
E-mail : juvino.vieira@dgpescas.gov.cv

GAMBIE

Mr. Mass Axi GYE**Minister of Fisheries and Water Resources**

Banjul, The Gambia
Tel.: +220 9917006

Mr Amadou SAINE**Permanent Secretary**

Ministry of Fisheries and Water Resources
6, Marina Parade, Banjul
Cell: +220 992224 / 7550039
Fax: +220 4225009
Email: ab_saine@yahoo.com

Mr Nfamara Jerro DAMPHA

Director of Fisheries
Ministry of Fisheries and Water Resources
6, Marina Parade, Banjul
Tél. +220 4201515
Cell: +220 9924834
Email : nfamaraajerrondampha@yahoo.com

GUINEE

Mr Moussa CONDE

Ministre de la Pêche et de l'Aquaculture
Président de la Conférence des Ministres de la CSRP
BP: 307 Conakry
Port : 224
Tel: +224

Mr Hassimiou TALL

Directeur National de la Pêche Maritime
Président du Comité de Coordination de la CSRP
BP: 307 Conakry
Port : 224 622 09 58 13
Tel: +224 657969855
Email : tallhassimiou@yahoo.fr

Mr Amadou Teliwel DIALLO

Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture
Chef de Cabinet B.P. : 851 Conakry
Guinée
Cell. : +224 664 39 5413
Cell. : +224 655 35 7654
Email : ateliwel@yahoo.fr

Mme Abdoul SOW

Attaché de Cabinet
Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture de Guinée
Tél : +224 628789244
Cell. : +224 628789244
E-mail : abdoulsow2008@yahoo.fr

Mr Kaba CONDE

Directeur National de Radio Guinée (RTG)
B.P. 391 Conakry
Tél. : +224 622 42 55 03 / 631 34 04 3
Email : kabaconde59@gmail.com

Mr Ansoumane Toumany CAMARA

Télévision guinéenne (RTG)
B.P. 391 Conakry
Tél. : +224 621 687 392 / 655 673 639
Cell.: +224 621 687 392 / 655 673 639
Email : atoumca@gmail.com

GUINEE BISSAU

Mr Mario LOPES DA ROSA

Ministre des Pêches et des Ressources Halieutiques
Avenue Amilcar Cabral
CxP 102 Bissau

Mr Sebastiao PEREIRA

Directeur Général de la Pêche Industrielle
Ministère des Pêches et des Ressources Halieutiques
C x P.102, Bissau

Cell. : + 245. 664 40 28 / 580 47 91
Email : sebastiaoopereira63@gmail.com

Mr Henrique Antonio DA SILVA
Directeur de Cabinet
Ministère des Pêches et des Ressources
Halieutiques
Avenue Amilcar Cabral
CxP 102 Bissau
Tél. +245 5906774 / 6007670
Email : hsilva90@hotmail.com

Mr Mussa MANE
Coordinateur de FISCAP
Ministère des Pêches et des Ressources
Halieutiques
CxP 102 Bissau
Cell. : +245 6663737 / 5911060
Email : mussamane@hotmail.com /
mane67mane@gmail.com

MAURITANIE

Mr Mohamed Mahmoud BOUASSRIYA
Secrétaire Général
Ministère des
Pêches et de l'Economie Maritime
Tél. : +222 45 25 99 70
Fax : +222 45 25 71 04

Mme Azza Cheikh JIDDOU
Directrice de l'Aménagement des Ressources
et de l'Océanographie -
Ministère des Pêches et de l'Economie
Maritime
BP: 137 - Nouakchott
Cell : +222 224 210 07
Tél./Fax +222 45 25 31 46
Email : azzajiddou@yahoo.fr

Mr Mohamed El Hafedh EJIWEN
Directeur de la Programmation et de la
Coopération
Ministère des Pêches et de l'Économie
Maritime
Tél : + 222 45 29 73 09 -
GSM: + 222 36 30 19 89
Fax: + 222 45 29 73 08
Email: hafedhejiwen@yahoo.fr

SENEGAL

Mr El Ali HAIDAR

Ministre de de la Pêche et des Affaires
Maritimes,
Tél. : +221 33 849 50 74

Mr Camille Jean Pierre MANEL
Directeur des Pêches Maritimes
Ministère de de la Pêche et des Affaires
Maritimes, - B.P 289 - Dakar
Tél. : +221 33 823 01 37-
Cell. : +221 77 533 38 58 /
Fax : +221 33 821 47 58
Email : cjpmanel@gmail.com

Capitaine de Vaisseau Cheikh SARR
Directeur de la Protection et de la
Surveillance des Pêches -
Ministère de de la Pêche et des Affaires
Maritimes,
Fenêtres Mermoz - Corniche Ouest
BP : 3656 Dakar - Sénégal
Tél +221 33 860 28 80 - Fax 33 860 31 19
Cell: +221 777409570 / 776366117
Email : sarrcheikh01@hotmail.com

SIERRA LEONE

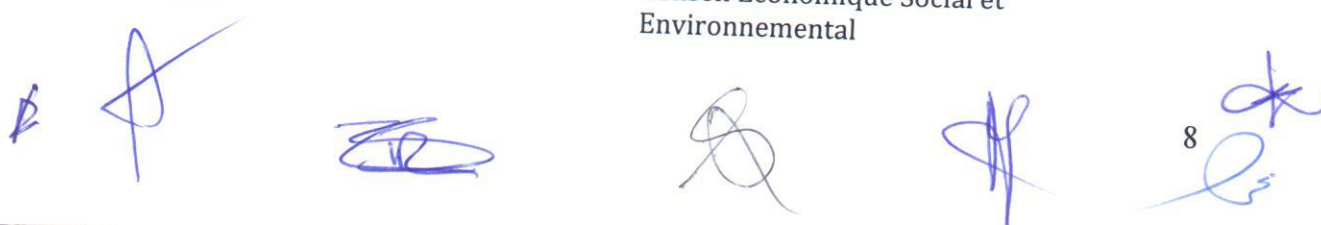
Mr Charles ROGERS
Deputy Minister of Fisheries and Marine
Resources
7th floor, Youyi Building, Brookfields -
Freetown

Mr Mohamed Bushura U. COLE
Assisant Director of Fisheries
Ministry of Fisheries and Marine Resources
7th floor, Youyi Building, Brookfields -
Freetown
Cell. : +232 76 619641
E-mail : bushuracole@yahoo.com

2-PARTENAIRES / INVITES

Mr Ibrahima NIAMADIO
Fisheries Program Manager
WWF WAMPO - Dakar
Tél. : +221 33 869 37 00
Cell. : +221 77 567
Fax: +221 33 869 37 02 5316
E-mail : iniamadio@wwf.panda.org

Mr Papa Diatga NGOM,
Membre Commission Pêche
Conseil Economique Social et
Environnemental



Tel. +221 77 573 90 91
E-mail : papengom01@yahoo.fr

Mr Serigne Falou DIOUF,
Marine Nationale Sénégalaise
B.P. : 349 Dakar
Tel. +221 33 826 50 01
Cell. : +221 77 333 01 07
Fax: +221 33 826 50 00
E-mail : sfdiouf@hotmail.com

Mr Ababacar THIOMBANE
Webmaster
HASSMAR
Avenue Malick Sy – Dakar
Tél. : 221 33 823 79 75
Cell. : 221 77 529 86 09
Fax : +221 33 889 27 18
e-mail: ababacarthiombane@yahoo.fr

Mr Birane SAMB
Coordonnateur Régional CCLME/FAO
41,Ave Georges Pompidou – Dakar
Tél. : 221 33 842 34 00
Email : birane.sambe@fao.org

Mr Patrice BREHMER
Coordonnateur Projet AWA
IRD (ISRA)
B.P. : 1386 Dakar
E-mail : patrice.brehmer@ird.fr

Mme Safiétou SALL BA
Coordonnatrice suivi-évaluation,
capitalisation et communication
PRCM - Partenariat Régional pour la
Conservation de la zone Côtière et Marine en
Afrique de l'Ouest S/C UICN;
Complexe Sicap Point-E, immeuble A, 2ème
étage
Tél : +221 338690287
Cell. : + 221 775430232
Email : safietou.sall@iucn.org

Mme Dominique Duval-DIOP
Secrétaire General
Réseau Régional d'Aires Marines Protégées
en Afrique de l'Ouest
Mamelles, Villa F46, Dakar Senegal
Tél. : +221.33.869.10.43
Email: duvaldiop@rampao.org

Mr Sahr Emmanuel JOHNNY

Head of Chancery
3, Boulevard Djily Mbaye,
Immeuble Fahd - 13e étage Dakar
Tél. : 33 842 31 20
Cell. : +221 77 776 42 10
Fax : +221 33 842 31 20
Email. johnnysahr@yahoo.com

3-SECRETARIAT PERMANENT

Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) Villa n°4430 Karack, Rue KA-38
BP 25485 Dakar – Fann /SENEGAL
Tél: +221 33864 04 75
Fax: +221 33864 04 77
Email: spcsrp@spcsrp.org

Mme Marième DIAGNE TALLA
Secrétaire Permanent par intérim
Cell. : 77 270 08 86
Email: spcsrp@spcsrp.org
masodiagne@yahoo.fr

Mme Diénaba BEYE TRAORE
Chef du Département « Harmonisation
Politiques, et Législations » -DHPL
Cell. : +221 77 413 71 23
Email : dienaba.beye@spcsrp.org

Dr. Hamady DIOP
Chef du Département « Recherche &
Systèmes d'Information » -DRSI
Cell. : +221 77 722 37 23
Email : hamady.diop@spcsrp.org

Mr. Babacar BA
Chef du Département « Suivi Contrôle
Surveillance et Aménagement » - DSCSA
Cell. : 221 77 649 39 88
Email : babacar.ba@spcsrp.org

Mr. Ibrahima Salif SYLLA
Chargé de Programmes
Département « Suivi Contrôle Surveillance et
Aménagement » - DSCSA
Tél. : +220 7196835
Email : ibrahima.sylla@spcsrp.org

Mr. Mika Samba DIOP
Chargé de Programme
Cell. : 77 644 82 18
Email : mika.diop@spcsrp.org

Mr. Mouhamadou Makhtar SECK
Chef des Services « Financier & Comptable »
Cell. : +221 76 663 63 60
Email: mouhamadou.seck@spcsrp.org

Tél.: +221 33 822 07 13 / 18
Fax: +221 33 822 48 74
Cell : 221 77 639 31 92
Email : diamitall2002@yahoo.fr

Mlle Mame Fatou TOURE
Chef du Service « Communication &
Relations publiques » - SCRP
Cell. : +221 77 371 65 38
Email: mamefatou.toure@spcsrp.org

Mme Ouleymatou Soko SOW
Assistante du Secrétaire Permanent
Cell. : +221 77 642 00 41 / 70 330 92 95
Email : spcsrp@spcsrp.org

Mme Anta Demba NDIAYE
Comptable, Assistante Administrative du
Département SCSEA
Cell. : +221
Email : anta.ndiaye@spcsrp.org

Mr. Abdou Khadir DIAKHATE
Assistant DHPL
Cell. : +221 77 613 09 34
Email: abdoukhadir.diakhate@spcsrp.org

Mr. Amadou Oumar TOURE
Assistant DRSI
Cell. : +221 77657 51 82
Email: amadou.toure@spcsrp.org

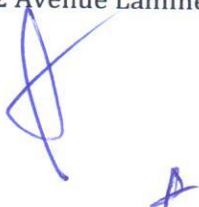
Mr. Cheikh Tidiane DIA
Assistant Comptable
Services « Financier & Comptable » - SFC
Cell. : +221 77 560 18 08
Email: cheikh.dia@spcsrp.org

Mr Ciré TALL
Chauffeur Coursier
Cell. : +221 77 515 10 60
Email : alphaousmane73@gmail.com

Mr Guédal KA
Chauffeur du Secrétaire Permanent
Cell. : 77 653 76 94
Email : kguedal@hotmail.com

4- INTERPRETES / CONSULTANTS

Mme Fatimata TALL DIEYE
Interprète Free Lance
192 Avenue Lamine Guèye



ANNEXE II : ORDRE DU JOUR

JEUDI 27 MARS 2014

8h30 – 9h00	Arrivée des participants
9h00 – 9h30	Arrivée des Officiels
9h30 – 10h00	Cérémonie d'ouverture ➤ Allocution du Secrétaire Permanent par intérim de la CSRP ➤ Allocution de bienvenue du Ministre de la Pêche et des Affaires Maritimes du Sénégal ➤ Allocution d'ouverture du Président en exercice de la Conférence des Ministres ➤ Présentation des participants de la session
10h30 – 10h50	PAUSE CAFE
10h50 – 11h00	Adoption du Programme provisoire et désignation des rapporteurs
11h00 – 11h20	Présentation sur les ressources halieutiques (Par le Chef du Département « Recherches et Systèmes d'Informations »)
11h25 – 11h50	Présentation de la Stratégie Régionale pour la lutte contre la pêche INN (par le Chef du Département Suivi Contrôle Surveillance et Aménagement)
11h55 – 14h00	Discussions générales - Questions diverses
14h00 – 15h00	PAUSE DEJEUNER
15h00 – 16h00	Elaboration de la Déclaration sur la pêche INN
16h00 – 16h30	PAUSE CAFE
16h30 – 18h00	Exposition sur la CSRP
20h00	Diner offert par le Ministère de la Pêche et des Affaires Maritimes du Sénégal

Vendredi 28 mars 2014

9h30 – 11h00	Huis clos des membres de la Conférence des Ministres
11h00 – 11h 30	PAUSE CAFE
11h30 – 13h00	Suite du huis clos des membres de la Conférence des Ministres
13h00 – 15h00	PAUSE DEJEUNER
15h00 – 16h00 Ministres	Suite et fin du huis clos des membres de la Conférence des
16h00 – 16h30	Déclaration issue du huis clos et clôture de la session
16h30 – 18h00	Point de presse/ Lecture de la Déclaration de Dakar sur la pêche INN

ANNEXE III : DECLARATION DE DAKAR

Déclaration de Dakar
Sur la pêche illicite, non-déclarée et non-règlementée

La Conférence des Ministres en charge des pêches des États membres de la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP)

Nous, Ministres en charge des pêches des États membres de la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) réunis à la seizième Session Extraordinaire tenue à Dakar, République du Sénégal, les 27 et 28 mars 2014

1. **Convaincus** de la place importante qu'occupent les ressources halieutiques dans le développement socio-économique des Etats de la sous-région, en termes de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de développement durable;
2. **Profondément préoccupés** par la persistance de la pêche INN dont les effets se traduisent par une surexploitation des ressources halieutiques, une destruction des écosystèmes marins et côtiers, une chute des principaux stocks, une réduction des moyens d'existence durable des acteurs de la pêche, une perte d'emplois, la faillite de plusieurs entreprises de pêche et une menace sur la sécurité alimentaire;
3. **Conscients** de l'insuffisance des moyens des structures nationale et régionale en charge du suivi, contrôle et surveillance et de la nécessité d'optimiser les moyens nationaux pour une prise en charge efficace et efficiente de la pêche INN dans l'espace de la CSRP;
4. **Réaffirmant de nouveau** notre engagement aux principes et normes énoncés dans les instruments juridiques internationaux pertinents notamment: (i) la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*, (ii) le *Code de Conduite de la FAO pour une pêche responsable*, (iii) le *Plan d'Action International visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN*, et (iv) l'*Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN*;
5. **Tenant en compte** les instruments juridiques de la CSRP, notamment: (i) la Convention relative à la détermination des conditions minimales d'accès et d'exploitation des ressources halieutiques à l'intérieur des zones maritimes sous juridiction des États membres de la CSRP, communément appelée « Convention CMA »; (ii) la Convention sur la coopération sous-régionale dans l'exercice du droit de poursuite maritime et son Protocole relatif aux modalités pratiques de coordination des opérations de surveillance dans les Etats membres de la CSRP;
6. **Réaffirmant** notre volonté de renforcer la coopération sous régionale par la

mutualisation de nos moyens scientifiques, juridiques et opérationnels, et de prendre toutes les mesures appropriées pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN dans la sous-région.

NOUS ENGAGEONS A :

- a) raffermir la coopération sous régionale et internationale en matière de lutte contre la pêche INN et encourager l'échange de données et de renseignements entre institutions;
- b) développer et mettre en œuvre une Stratégie sous régionale de lutte contre la pêche INN;
- c) renforcer la gouvernance (cadres institutionnel et juridique) des pêches dans nos États respectifs par:
 - L'intégration des dispositions de la Convention de la CSRP sur les Conditions minimales d'accès (Convention CMA) dans les législations nationales au plus tard en juillet 2015 et en garantir la mise en œuvre;
 - La signature de protocoles d'application de la Convention sur le droit de poursuite maritime de la CSRP, entre les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait;
 - L'adhésion à l'Accord de 2009 sur les mesures du ressort de l'Etat du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN ;
 - Le refus d'abriter tous navires se livrant à des activités de pêche INN, reconnus par la communauté internationale;
- d) associer le Secrétaire Permanent de la CSRP aux négociations bilatérales et internationales sur les accords de pêche entreprises par les Etats membres qui le souhaitent;
- e) examiner toutes les voies et moyens pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche INN;

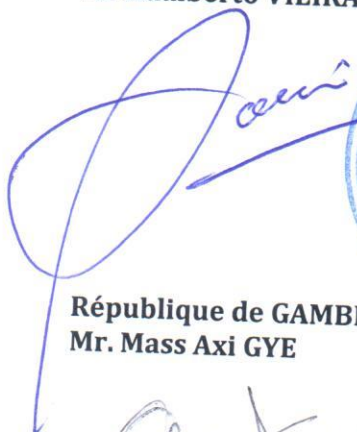
DEMANDONS à chaque Etat membre de mettre en œuvre ces engagements et d'en rendre compte durant les sessions ordinaires de la Conférence des Ministres ;

LANCONS un appel solennel à la communauté internationale en vue de soutenir la CSRP et ses Etats membres dans leur combat contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN).

Fait à Dakar, le 28 mars 2014

La Conférence des Ministres

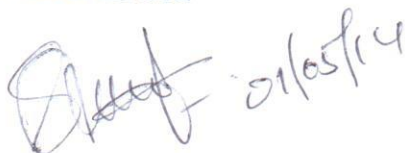
République de CABO-VERDE
Mr Adalberto VIEIRA



République Islamique de MAURITANIE
Mr Mohamed Mahmoud BOUASSRIYA



République de GAMBIE
Mr. Mass Axi GYE



01/05/14

République du SENEGAL
Mr El Ali HAIDAR



République de GUINEE
Mr Moussa CONDE

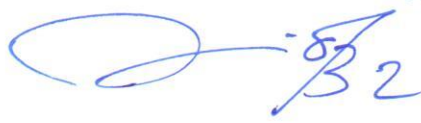


République de SIERRA LEONE
Mr Charles ROGERS



28/03/14

République de GUINEE BISSAU
Mr Mario LOPES DA ROSA



14
05
274
0